

*Kinshasa, le 06 décembre 2007*

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR L'ETAT DE LA NATION PRONONCE  
DEVANT LES DEUX CHAMBRES PARLEMENTAIRES REUNIES EN CONGRES**

Messieurs le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Chers compatriotes

Au terme de l'article 77 de la Constitution, le Président de la République est tenu de prononcer une fois l'an, devant l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en congrès, un discours sur l'état de la Nation. C'est donc pour m'acquitter de cette obligation constitutionnelle que je suis aujourd'hui dans cet hémicycle. En m'accueillant ainsi chaleureusement que vous venez de le faire, vous avez réussi à rendre agréable ce qui, au départ n'était qu'un devoir. Soyez-en sincèrement remerciés.

Constitutionnel, le rendez-vous de ce jour est aussi une première dans notre histoire. Il s'agit d'un moment privilégié, voulu par le constituant, pour témoigner de l'émergence d'une nouvelle culture politique dans notre pays. Une culture sublimée par une vision partagée du Congo que nous voulons pour nos enfants et petits-enfants, entretenu grâce au dialogue permanent entre gouvernants et gouvernés et fondé sur le principe de la transparence dans la gestion et de l'évaluation régulière et sans complaisance du chemin parcouru dans la réalisation du projet intemporel de bâtir un Congo toujours plus beau.

Avant de rendre compte de ce qui a été accompli et de ce que nous nous proposons d'accomplir, permettez – moi donc de m'adresser à notre peuple, à travers ses élus que vous êtes, pour lui dire, une fois encore merci.

Merci de m'avoir honoré de sa confiance et de m'avoir permis de le servir.

Honorables Députés et Sénateurs,

Une année vient de s'écouler depuis ce jour du 6 décembre 2006 où, au lendemain des premières élections pluralistes et démocratiques que notre pays n'ait jamais connues en quarante années d'indépendance, je prêtais serment comme premier Président de la République élu au suffrage universel direct.

J'avais pris alors devant Dieu et devant la Nation, l'engagement d'œuvrer sans compter pour la consolidation de la démocratie et de l'état de droits, la restauration des valeurs et de solidarité, l'émergence d'une Nation riche et fière de sa diversité, et la matérialisation au cœur de l'Afrique, du destin auquel nous sommes promis : celui d'un pays uni, fort et prospère. A cette fin j'avais proposé une vision et un programme à savoir : 5 Chantiers pour changer le Congo !

Une vision et un programme dont les maîtres mots sont modernisation, renouvellement, renaissance, plutôt que « point à temps » réhabilitation ou raccomodage. Car, c'est d'une transformation complète d'une révolution à tous égards, y compris mental et moral, que nous avons et avons besoin.

Une année, c'est à la fois peu et beaucoup. Peu vu l'immensité de la tâche et l'urgence des défis. Beaucoup cependant, Honorables Députés et Sénateurs par rapport au mandat de cinq ans, dont vous et moi sommes investis.

Nous ne sommes pas encore à l'heure de la reddition des comptes, l'horizon convenu avec le peuple pour ce faire étant celui de l'année 2011. Il est cependant indiqué que douze mois après ma prestation de serment, nous établissions un bilan d'étape.

L'Objectif premier à ce stade n'est pas d'évaluer le degré de satisfaction des besoins de populations, mais plutôt de vérifier si nous avançons dans la bonne direction.

Vu sous cet angle, le chemin parcouru peut être résumé de la manière suivante: certes, beaucoup reste à faire ; mais des progrès remarquables ont été accomplis, des résultats palpables enregistrés dans tous les domaines et à plusieurs endroits du territoire nationale.

A titre illustratif mentionnons quelques réalisations sur le plan institutionnel dans le domaine des infrastructures, dans celui dans celui des secteurs productifs et du pont de vue social.

Sur le plan institutionnel, au courant de l'année qui s'achève, le pays s'est doté de toutes les institutions dignes d'un Etat moderne.

Le paysage politique congolais s'est ainsi enrichi d'un nouveau gouvernement national multipartiste, d'une nouvelle Assemblée Nationale et d'un Sénat où cohabitent majorité et opposition et d'un pouvoir judiciaire en cours de restructuration pour une meilleure distribution de la justice.

Ces institutions sont toutes opérationnelles et fonctionnent de manière satisfaisante. Il est essentielle cependant, pour plus d'harmonie et d'efficacité collective que chacune d'astreigne à rester dans les limites de ses compétences constitutionnelles.

Il faut à ce sujet rappeler trois dispositions importantes :

Premièrement : c'est au gouvernement et au gouvernement seul qu'il revient de définir la politique de la Nation et de veiller à sa mise en œuvre avec l'obligation d'en rendre compte à la représentation nationale.

Deuxièmement : l'Assemblée Nationale et le Sénat n'ont pas mission de gérer l'Etat mais plutôt de légiférer et de contrôler le Gouvernement, les Entreprises publiques ainsi que les Etablissement et Services publiques

Troisièmement : Seul le pouvoir judiciaire et lui seul est habilité à engager des poursuites et à dire le droit. Et ses décisions coulées en force des choses jugées s'imposent à tous.

Sur un autre plan, onze Gouvernements provinciaux et autant d'Assemblées provinciales ont été installés, l'exercice de la démocratie est devenue une réalité et les libertés individuelles et collectives sont garanties et de plus en plus respectées.

Rien de tout cela n'aurait été possible si des progrès notables n'avaient été enregistrés sur le terrain de la pacification du pays et de la sécurisation des populations.

A cet égard, notre tâche est loin d'être achevée, et nous n'aurons de répit tant que la moindre parcelle de terre de ce pays-continent sera l'otage de hors-la-loi.

Vu où nous en étions il y a à peine un an, Je me réjouis cependant de pouvoir rapporter ce jour que la pacification du pays est aujourd'hui acquise sur la quasi-totalité du territoire national. Hier, le Nord Katanga, puis l'Ituri, étaient en proie à une violence inhumaine. Aujourd'hui, ils ont renoué avec la paix et la sécurité si nécessaires aux activités agricoles et pastorales.

Ainsi, sur les cent quarante-cinq territoires que compte la République Démocratique du Congo, seuls les territoires de Rutshuru et de Masisi au Nord Kivu comptent encore en leur sein quelques foyers de tension.

Dans ces deux territoires, un général déchu continue de semer la mort et la désolation parmi la population innocente, obligée de quitter champs et villages et de se réfugier dans des camps de déplacés, exposant femmes et enfants à l'insécurité et à la précarité. Cette situation est davantage compliquée par la présence dans les mêmes territoires des éléments résiduels de groupes armés incontrôlés, nationaux et étrangers. Les uns comme les autres se comportent en bourreaux de nos populations.

Nos frères et sœurs du Nord et du Sud Kivu ont trop souffert, victimes de viols, vols, assassinats et exactions diverses. Nous devons impérativement et urgemment mettre fin à ces souffrances.

Ce sera bientôt chose faite, quoi qu'il en coûte.

En attendant, Nous leur devons protection, assistance et solidarité.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le Gouvernement est déterminé à tout mettre en œuvre pour rétablir rapidement et durablement la paix et la sécurité dans les deux territoires encore troublés du Nord Kivu.

Je compte pour cela sur la bravoure des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Dans des conditions extrêmement difficiles, elles accomplissent honorablement leur mission. Je voudrais saisir cette occasion pour, une fois de plus, saluer le courage de Nos hommes et femmes en armes, ces héros souvent anonymes, et leur renouveler la gratitude de la Nation pour tant de privations acceptées et de sacrifices consentis depuis plus d'une décennie. Et pour leur sang qu'ils donnent en ce moment même, pour faire triompher la cause du Congo au Nord Kivu.

Je voudrais aussi, par la même occasion, exhorter le peuple congolais à soutenir sans réserve sa jeune armée, à peine formée, mais quotidiennement testée.

En ma qualité de Commandant Suprême, Je lui demande, au nom de cette dernière, de bien vouloir excuser les travers fort regrettables de certains de ses éléments incontrôlés.

La Justice militaire a été instruite de les identifier et de les punir sévèrement.

Cela dit, tout en maintenant la pression militaire, Nous n'avons pas négligé l'aspect politique et diplomatique. L'histoire a en effet abondamment démontré que même en cas de victoire militaire, la consolidation de la paix se fait toujours autour d'une table.

C'est tout le sens des Conférences pour la Paix, la sécurité et le Développement que Nous Nous apprêtons à organiser pour chacune des deux provinces du Kivu. Elles sont appelées à réunir les leaders et forces vives de ces provinces, toutes catégories et tendances politiques confondues.

C'est aussi le sens des initiatives diplomatiques que j'ai récemment prises, pour prévenir des conflits possibles, ou régler ceux déjà ouverts. Elles ont notamment jeté les bases d'une solution pacifique du litige frontalier avec l'Ouganda autour de l'île de Rukwanzi, et de la controverse sur le tracé de la frontière entre l'Angola et la République Démocratique du Congo, aux abords du territoire de Kahemba.

Ces initiatives procèdent de la conviction forte que voici. Puisque c'est sur le territoire congolais que se déroulent ces conflits et que ce sont les populations congolaises qui en souffrent le plus, la République Démocratique du Congo doit assumer le leadership dans la quête d'une solution véritable et durable.

Aujourd'hui, nous exerçons effectivement ce leadership. Nous en voulons pour preuve le fait que le plan mis au point par La République Démocratique du Congo a été adopté par nos partenaires internationaux et sert dorénavant d'unique feuille de route pour la résolution de la crise créée par la présence des groupes armés incontrôlés à l'est de Notre pays.

Je suis donc pour la paix et Je suis profondément convaincu que c'est un devoir sacré, pour le Chef de l'Etat que Je suis, de la construire activement et de la préserver ardemment. Je ne suis cependant pas partisan d'un pacifisme qui, au nom de la paix, jette les bases de la

faiblesse du Congo, de l'insécurité des congolais et de l'instabilité dans la sous-région. C'est pourquoi, J'œuvre avec détermination, envers et contre tout, à la réforme de Notre système de sécurité.

Mon objectif à ce niveau est de doter notre pays de quatre instruments indispensables à sa souveraineté, à savoir:

- une armée républicaine, professionnelle et dont la qualité du personnel et de l'équipement seront comparables à celle de meilleures armées du monde;
- une police nationale qui rassure et protège les populations et leurs biens, dans le strict respect de la loi et des droits des citoyens ;
- des services de renseignements formés et uniquement dédiés à la détection et à la prévention des risques de sécurité pour l'Etat et les populations;
- des institutions judiciaires efficaces et impartiales, gages de la paix sociale.

C'est ici le lieu de rassurer autant les populations congolaises que les pays qui nous entourent. L'armée forte dont le Congo entend se doter et que nous avons l'obligation de lui donner ne répond à aucune logique ou visée expansionniste. Elle a une seule et unique vocation: la sécurité de nos frontières et celle du peuple congolais.

Honorables Députés et Sénateurs,

Notre action au cours de l'année 2007 a aussi porté sur l'amélioration de l'état des infrastructures de base dans notre pays. Le Gouvernement a ainsi affecté d'importantes ressources à l'amélioration de la desserte en eau à Kinshasa comme dans plusieurs villes et grands centres de l'intérieur du pays.

En ce qui concerne l'électricité, une réflexion profonde a été entamée pour élaborer la meilleure stratégie d'action en vue de résorber le déficit en fourniture d'énergie électrique, de juguler les coupures intempestives et d'enrayer à terme les différents désagréments déplorés.

En attendant, quelques groupes sont en train d'être réhabilités, afin d'accroître la capacité de production électrique des centrales hydroélectriques de Zongo et Inga II dans le Bas-Congo et de Nzilo au Katanga, tandis que des solutions intérimaires, mais efficaces, ont été trouvées pour l'électrification de Kindu et Kananga.

S'agissant des Hydrocarbures, des nombreuses actions ont été entreprises en vue d'assurer une meilleure maîtrise de ce secteur. Dans cette optique, deux commissions ont été mises en place pour élaborer le code pétrolier et vérifier le niveau réel de production du brut Congolais. Bien plus, le pays vient de conclure un important accord d'exploitation conjointe d'hydrocarbures avec l'Angola et des pourparlers sont en cours, en vue de lancer l'exploitation pétrolière dans la cuvette centrale, dans le Graben Albertine et dans le Graben Tanganyika, ainsi que celle du gaz méthane du Lac Kivu.

Dans le domaine de l'environnement, la sécurisation de la biodiversité et des sites du patrimoine mondial a fait l'objet d'une évaluation technique; de même que les effets sur nos écosystèmes du réchauffement climatique et des guerres des dix dernières années. Les conclusions sont désolantes et appellent une réaction urgente de Notre part, autant que de Nos partenaires.

Vu la contribution de la République Démocratique du Congo à la préservation des conditions minimales de vie sur Notre planète, elle mérite une juste compensation pour ses efforts de conservation de la nature et devrait être financièrement assistée dans la réhabilitation de ses parcs nationaux et de ses réserves naturelles.

Concernant les infrastructures, en attendant les grands chantiers, d'importants travaux de sauvegarde et de réhabilitation ont été entrepris sur la voirie primaire de certaines villes, sur plusieurs tronçons routiers d'importance nationale et régionale, ainsi que sur nombre d'écoles et hôpitaux répartis à travers toutes les provinces. Par ailleurs, des chantiers sont en train d'être ouverts en vue de la construction d'une nouvelle université à Bukavu et d'une autre à Kindu.

Mérite d'être signalée élan le domaine de la santé, et ce, de manière particulière, l'inauguration de l'Hôpital Marie Biamba Mutombo à Masina et de l'Hôpital de l'Amitié Sino-congolaise à N'Djili, deux formations médicales de référence comme on n'en a plus construit dans notre pays depuis des décennies, et qui sont opportunément situées dans deux des quartiers de la capitale à forte concentration démographique.

Nous tenons ici à rendre un hommage vibrant aux partenaires du Gouvernement dans ces deux réalisations. Il s'agit de Notre compatriote Mutombo Dikembe, dont nous recommandons l'exemple à d'autres membres de la diaspora congolaise, pour son patriotisme et sa générosité. Il s'agit aussi de la République Populaire de Chine pour, une fois encore, un type de coopération exemplaire.

S'agissant des secteurs productifs, la relance des projets agricoles sur l'ensemble du territoire national a été une préoccupation majeure du Gouvernement, en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire à Notre peuple, notamment par la mécanisation. Dans ce cadre, il convient aussi de relever la conclusion d'une convention sur l'exploitation conjointe des ressources halieutiques dans le Lac Tanganyika avec les autres pays riverains.

L'autre secteur productif dont légitimement Nous attendons beaucoup pour le développement de Notre pays est celui des mines. L'accent pendant l'année qui s'achève a été mis sur l'évaluation de l'application jusque-là du code et du règlement miniers, ainsi que des divers contrats miniers signés, soit par l'Etat, soit par les entreprises publiques.

Le rapport de la Commission chargée de ce dernier volet vient d'être remis au Gouvernement. Après en avoir délibéré, celui-ci prendra des mesures rectificatives, s'il échet, et le Parlement en sera tenu informé.

Sur le plan social, l'engagement de l'Etat a été fort dans les domaines de la santé et de l'éducation. En témoignent, la promulgation du statut spécifique des médecins, les campagnes de lutte contre les maladies endémiques et celles sexuellement transmissibles,

notamment le VIH Sida, la revalorisation progressive de la fonction enseignante et la restauration des bourses d'études aux étudiants finalistes de l'enseignement supérieur et universitaire du secteur public.

Bien d'autres actions ont été entreprises, notamment en matière de lutte anti-mines et de réinsertion des enfants soldats et de ceux communément appelés « enfants de la rue ». Si dans les deux premiers cas, les résultats sont encourageants, dans le dernier, ils laissent à désirer. Ils nous invitent à une réflexion profonde, suivie d'une action vigoureuse et déterminée.

La jeunesse est l'avenir de Notre pays. Nous ne pouvons, sans faire le lit de la violence et de la grande criminalité, accepter qu'une partie importante de cette jeunesse vive en marge de la société, sans encadrement familial, sans éducation, sans logement, sans emploi, sans revenu et donc, sans espoir.

Trouver une solution adéquate à ce problème devrait être une des priorités absolues des pouvoirs publics. J'entends y veiller personnellement. Et je compte sur le concours actif du Parlement, des Cours et Tribunaux et de la Société Civile, particulièrement des Confessions religieuses. Je compte surtout et avant tout sur le concours des parents et des familles.

Le secteur des Sports et celui de la Culture et des Arts n'ont pas non plus échappé à la sollicitude de l'Etat. Ce dernier a soutenu la préparation de nos équipes nationales et de nos représentants dans les compétitions internationales, particulièrement Notre équipe nationale de football. Il est aussi intervenu en faveur des artistes.

En dépit de ces interventions, des grandes déceptions ont été enregistrées dans le secteur des Sports, du fait de la contre performance de nos athlètes. D'où la nécessité de requalifier Notre politique en la matière.

Le peuple congolais aime le Sport et la Culture, et sa jeunesse est talentueuse. Dans ces deux domaines, comme dans d'autres, Nous devons avoir l'ambition d'être les meilleurs.

Quand au domaine de l'emploi, il a été honoré par la tenue du 1er forum sur l'emploi qui a permis aux différents partenaires sociaux de réfléchir sur le meilleur moyen d'endiguer le chômage.

Des statistiques fiables ne sont pas encore disponibles. Il est cependant raisonnable de parier que la reprise économique en cours a une incidence positive en termes de préservation et de création d'emplois, et que les différents chantiers ouverts et à ouvrir viendront davantage améliorer les perspectives.

Avec l'emploi, se pose la question des revenus des travailleurs. Des améliorations importantes sont certes encore nécessaires. Pour les fonctionnaires, mais aussi pour les médecins, les professeurs d'université, les enseignants, les militaires, les agents de la police, et bien d'autres catégories d'agents, tant du secteur public que privé.

Une embellie a cependant déjà été enregistrée, en termes de pouvoir d'achat, avec la stabilisation du cadre macro-économique, mais aussi en termes réels, pour les

fonctionnaires et agents de l'Etat, l'enveloppe globale des salaires ayant doublé en moins d'un an, passant de 18 à 36 milliards de francs congolais. Ce n'est pas encore Mbudi, mais on s'en rapproche.

C'est pourquoi il est important que se termine au plus vite les opérations de recensement en cours dans la fonction publique, afin que les économies attendues soient affectées à l'amélioration des salaires.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le démarrage de la Troisième République a été laborieux. Il fallait assurer l'installation des Institutions issues du nouvel ordre politique. Il fallait aussi et surtout enrayer les différents foyers de tension, consolider la démocratie, améliorer les relations avec nos voisins dans la Sous-Région, regagner la confiance de Nos partenaires et trouver les ressources financières nécessaires pour l'exécution du programme de reconstruction nationale.

Ces préalables à l'amélioration durable des conditions sociales des populations sont loin d'être entièrement remplis. En fait, les fondations ont juste été posées, sur un terrain à peine défriché.

Des Fondations en béton armé, fort heureusement! L'année écoulée n'a donc pas été perdue; les sacrifices consentis ne l'ont pas été en vain. Ils permettent que nous puissions, aujourd'hui plus qu'hier, envisager l'avenir avec assurance et, en nous-mêmes, avoir à nouveau pleinement confiance. Comme peuple, comme nation et comme pays.

Ce résultat est le fruit du travail de Nous tous, chacun au niveau de responsabilité qui est le sien et avec les ressources dont il dispose. Soyons-en donc tous fiers.

C'est ici le lieu pour Moi de saluer de manière particulière et solennelle la contribution remarquable des élus du peuple que vous êtes.

Par votre production législative et vos missions de contrôle, vous avez démontré, qu'en République Démocratique du Congo, la démocratie devient réellement une culture. Mieux, vous avez fourni, aux nouvelles institutions nationales et provinciales, les instruments juridiques nécessaires à une gouvernance du pays compatible avec les aspirations du peuple.

Des nombreuses réformes sont cependant encore nécessaires concernant notre arsenal juridique et le fonctionnement de notre Justice.

Sans réformes urgentes et courageuses dans ce secteur, tous nos autres efforts sont vains et sans lendemain. La sécurité juridique et judiciaire est la pierre angulaire de l'Etat de droit et d'une économie porteuse de perspectives réelles de croissance. Elle fait cruellement défaut aujourd'hui. L'instaurer est donc une priorité absolue.

Pour ce faire, la contribution des trois pouvoirs de l'Etat est plus qu'attendue.

Aux deux Chambres du Parlement, il incombe d'adopter au plus tôt les lois aujourd'hui sous examen à leurs niveaux.

S'agissant du Gouvernement, il lui revient, en amont, d'accélérer les travaux de la Commission Nationale de Réforme du Droit et, en aval, de veiller à une application stricte, rigoureuse, sans complaisance ni tracasserie, des lois et règlements de la République.

A travers toutes ces réformes, l'objectif ultime est d'assurer aux magistrats des conditions de vie et de travail qui garantissent leur liberté de conscience et l'exercice de leur mission en toute indépendance. Cela suppose que leur statut soit amélioré et que leurs droits soient réaffirmés, étendus et respectés. Cela suppose aussi qu'ils assument, avec responsabilité, leurs devoirs, dont celui sublime de dire le droit sous l'unique empire de la loi. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que la justice contribue à la paix sociale.

La République Démocratique du Congo n'est pas une République des Juges. Que ces derniers ne soient pas soumis au verdict des urnes, à l'instar des animateurs des pouvoirs exécutifs et législatifs ne les dispense pas de devoir rendre compte au peuple. L'indépendance de la justice, voulue par le constituant et que Nous appelons de tous Nos vœux, n'est donc nullement une licence à l'arbitraire.

En tant que garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions, Je suis quotidiennement saisi de recours contre des décisions de justice, et Je mesure la détresse des milliers de justiciables.

Le dire, c'est faire justice à la vérité. Ce n'est pas prononcer une condamnation collective de la magistrature.

Comme dans tous les corps, on trouve dans la magistrature congolaise, de la bonne et de la mauvaise ivraie. Il n'est donc pas acceptable que cette dernière ternisse l'image de toute une corporation, voire de l'ensemble du pays. De la manière la plus solennelle, J'en appelle donc à la conscience des animateurs du Pouvoir judiciaire. Je leur rappelle qu'ils ont constitutionnellement reçu mandat de veiller au respect de la loi et de sanctionner tout énervement de celle-ci, y compris par leurs pairs.

Et, puisque Je suis convaincu que telle est la volonté de notre population, J'affirme qu'il est temps que les tribunaux de commerce cessent d'être un projet et deviennent une réalité.

Il est temps que cesse l'ironie du sort qui veut qu'aujourd'hui dans ce pays le criminel, parce que riche ou politiquement bien connecté, attende plus sereinement un verdict que la victime, car démunie, peu connue ou sans possibilité de trafic d'influence.

Il est temps que les citoyens soient rassurés que devant le juge, seuls comptent les faits et le droit, et nullement, l'ethnie, la race, la nationalité, la couleur politique ou la condition sociale.

En un mot, il faut que les décisions de justice redeviennent justes !

Honorables Députés et Sénateurs,

Tout aussi importantes et urgentes sont les lois sur la décentralisation et les entreprises publiques. De la première dépend le succès ou l'échec de l'une des innovations les plus prometteuses, mais aussi potentiellement les plus dangereuses, introduites aux termes de la nouvelle constitution.

En son article deux, cette dernière instaure la décentralisation et détermine le nombre et la dénomination des provinces. Plus loin, elle en précise les institutions et en délimite les compétences.

Il manque encore cependant la loi organique qui est censée encadrer cette décentralisation et la Conférence des Gouverneurs de province ne peut donc se réunir.

La République Démocratique du Congo est un « Etat uni et Indivisible » et la décentralisation, d'essence constitutionnelle soit-elle, n'est pas synonyme de fédéralisme, encore moins de confédéralisme. La ligne de démarcation mérite d'être rapidement tracée.

La loi sur la décentralisation est impatiemment attendue à cette fin.

Quant aux lois relatives aux entreprises publiques, elles n'ont pas pour objectif premier de privatiser, encore moins de brader les actifs de l'Etat. Elles visent plutôt et avant tout à assainir l'environnement des affaires, à restructurer le portefeuille de l'Etat pour une meilleure rentabilité, à améliorer la compétitivité des entreprises et, finalement, à permettre la croissance de Notre économie à la faveur de la forte croissance mondiale.

Plus tôt ces lois seront adoptées et promulguées, plus tôt seront bonifiés les bénéfices économiques et sociaux qui en sont attendus.

Je ne peux en finir avec les réformes juridiques sans Nous mettre tous en garde contre la tentation de vouloir régler tout disfonctionnement éventuel des institutions par une révision constitutionnelle.

En principe, la loi fondamentale d'un pays ne devrait être modifiée qu'en cas d'extrême nécessité, et uniquement dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Honorables Députés et Sénateurs,

Dans mon discours d'investiture, Je m'étais engagé à promouvoir une diplomatie de développement. C'est dans ce cadre que se sont inscrites Ma participation aux sommets de la SADC et de la CEEAC, ainsi que Mes récentes visites en Afrique du Sud, en Angola, en Belgique et aux Etats-Unis d'Amérique. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les missions de plusieurs membres du Gouvernement au Brésil, en Inde, en Chine et dans beaucoup de pays membres de l'Union Européenne. Cela a permis de mettre fin à l'isolement diplomatique de notre pays, de renforcer sa position dans le monde et de lui ouvrir de possibilités insoupçonnées de coopération et de financement.

A ce sujet, permettez qu'en quelques mots, Je puisse rendre compte des accords conclus et à conclure avec la République Populaire de Chine, et rassurer Notre peuple quant au sens et au contenu de Notre démarche.

La logique de ces accords se décline en cinq points.

Premièrement, «Cinq chantiers pour changer le Congo », ce n'est ni un slogan, ni une utopie. C'est un projet. Mieux, c'est un contrat passé avec le peuple. Nous avons donc une obligation de résultat, et il nous faut trouver des ressources financières pour matérialiser ces chantiers sur le terrain.

Deuxièmement, Nous avons assaini le cadre macroéconomique et Nous gérons mieux nos finances publiques. Cependant, Nos ressources propres, quoiqu'en constante progression, demeurent insuffisantes face à l'ampleur de Nos besoins de reconstruction.

Troisièmement, le concours de Nos partenaires traditionnels est fort appréciable et apprécié. Il est cependant déjà pris en compte dans le calcul du déficit de financement à combler et, vu les procédures de décaissement qui lui sont propres, il ne répond pas à l'urgence de Nos besoins.

Quatrièmement, Nous sommes dans la dernière ligne droite vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE et la réduction substantielle du fardeau de la dette. Le financement additionnel à trouver doit être susceptible de décaissement rapide, et s'obtenir à des conditions qui n'accroissent pas notre endettement et mettent en danger le point d'achèvement.

Cinquièmement, puisque les institutions financières chinoises disposent de liquidités importantes et que leur pays a des besoins importants en ressources naturelles, notamment minières, pourquoi ne pas conclure avec eux un accord où chaque partie trouverait son compte?

En échange de concessions minières, exploitées en partenariat avec des entreprises publiques congolaises, donnant de l'emploi aux congolais et produisant de la valeur ajoutée localement, les banques Chinoises acceptent de contribuer au financement de Nos cinq chantiers.

Pour la première fois dans Notre histoire, le peuple congolais pourra enfin voir à quoi aura servi son cobalt, nickel ou cuivre !

Tel est l'esprit des accords avec la partie chinoise. Ils ont été conclus en toute transparence et Nous sommes prêts à conclure des accords similaires avec d'autres partenaires.

Honorables Députés et Sénateurs,

Désormais, Notre devoir est de nous attaquer aux tâches de développement et de reconstruction.

Dans cette perspective, Nous accordons la priorité à la construction et à la modernisation des infrastructures de base, de manière à libérer le potentiel des secteurs productifs porteurs de croissance.

Nous avons en effet l'ambition de mettre fin à l'enclavement du Congo et des parties entières de son territoire, d'interconnecter tous les coins et recoins du pays et de rendre fluide la circulation des personnes, des biens et des services.

C'est pourquoi, plusieurs projets de routes, ports, aéroports et chemins de fer, d'écoles et hôpitaux, d'adduction d'eau, d'électrification, d'aménagement des biefs maritime et fluvial et de modernisation du système national des télécommunications ont été identifiés, sont en voie d'être étudiés, vont être financés et devraient bientôt démarrer.

Sans être exhaustif, il s'agit principalement des projets prioritaires suivants:

- Modernisation des aéroports, dont ceux de Kavumu et de N'Djili, et Construction d'une autoroute reliant ce dernier aéroport au centre de la ville;
- Modernisation de la voirie urbaine des principales villes du pays, sur une longueur de 450 km, en plus du Boulevard Lumumba, du Boulevard du 30 Juin et de l'Avenue de la Libération à Kinshasa;
- Construction d'hôtels cinq étoiles de classe internationale, dont au moins un à Kinshasa et un autre à Lubumbashi;
- Lancement des travaux de construction et modernisation d'une ligne de chemin de fer reliant Sakania à Matadi ;
- Construction de centres commerciaux ultra-modernes ;
- Réhabilitation de quatre quais au Port maritime de Matadi, de la drague de Banana, du port de Mbandaka et de plusieurs bacs ;
- Construction de deux universités
- modernes et réhabilitation des homes des étudiants dans plusieurs universités et instituts d'enseignement supérieurs publics;
- Début des travaux de modernisation de plusieurs routes d'intérêt national à travers toutes les provinces du pays, dont une route bitumée reliant Lubumbashi à Kisangani;
- Démarrage du programme de développement des infrastructures sociales qui prévoit à terme la construction des hôpitaux, de centres de santé et de logements sociaux.

Honorables Députés et Sénateurs,

L'année qui commence augure des lendemains meilleurs pour notre peuple.

La voie pour mettre en œuvre et réussir le programme de reconstruction nationale est désormais balisée. Notre pays se trouve à un virage déterminant de son histoire. Il est prêt pour le décollage.

Mais Notre travail, Nous, congolaises et congolais, ne fait que commencer. Car, même si l'appui de nos partenaires n'est ni à négliger, ni à récuser, en dernier ressort, c'est à Nous, et à nous seuls, qu'il revient de construire le Congo.

Plutôt que de fonder Notre avenir sur la doctrine de l'aide et de l'assistance, Nous devons donc apprendre à compter d'abord sur Nos propres efforts. Plutôt que de Nous décourager, Nous devons saisir toutes les opportunités qui s'offrent à Nous, et nous devons le faire tous ensemble, quelles que soient nos divergences.

Unis comme un seul homme, Nous changerons Notre pays et mettrons fin à la pauvreté.

Je sais qu'il y a des sceptiques et des défaitistes, nationaux et étrangers, qui soutiennent que dans ce pays le changement n'est pas possible. Ils ne connaissent pas l'âme du congolais.

Il y a quelques temps, les mêmes avaient douté que Nous puissions ramener la paix, réunifier le pays et organiser des élections libres et démocratiques. L'histoire s'est chargée de démontrer qu'ils avaient tort. Aujourd'hui, il Nous appartient de démontrer qu'ils se trompent encore. Par Notre mobilisation à tous. Par le travail de chacun. Et dans la discipline.

La pauvreté et la précarité n'ont ni couleur politique, ni appartenance ethnique. Elles ne sont ni de gauche, ni de droite, ni du pouvoir, ni de l'opposition. Le combat pour les abattre ne saurait donc s'accommoder de camps ou de clans. Encore moins, d'une quelconque complaisance.

L'indiscipline est cause d'échec; elle ne peut être tolérée. Elle est souvent cause de catastrophes. Elle doit être combattue.

En tant que garant de la nation et de la Constitution, J'ai la charge de veiller au fonctionnement régulier des institutions, au respect des droits de l'homme, à la restauration de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'à l'application stricte des lois et règlements.

A ce titre, Je ne ménagerai aucun effort pour la lutte acharnée contre l'impunité, l'immoralité et la corruption.

Des réformes sont en cours, et je suis à ce sujet pour la révision de la loi pénale, afin de la rendre plus dissuasive, notamment par un relèvement des peines, surtout en cas de récidive, ou quand le justiciable est un préposé de l'Etat.

L'action répressive cependant devra suivre. Mais aussi, prévention oblige, la formation civique et la conscientisation de la population.

J'interpelle en effet notre population et l'invite à se prendre en charge face aux phénomènes dévastateurs que sont la corruption et la dépravation des mœurs.

Sans repères moraux clairs, le progrès n'est pas possible. Le combat contre ces deux fléaux Nous engage donc tous.

Cela étant, au lendemain des ces longues années de guerre, à l'aube de cette nouvelle ère de pouvoirs légitimes issus des urnes, et au regard du chemin parcouru, que dire, pour conclure, de l'état de Notre Nation?

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Chers Compatriotes,

Avec l'engagement de chacun de Nous et avec l'aide du Seigneur, lentement mais sûrement, la réalité est en train de rattraper le rêve.

La Nation congolaise se porte mieux qu'il y a un an, beaucoup mieux qu'il y en a quinze, et son état s'améliore chaque jour davantage.

Que Dieu vous bénisse!

Je vous remercie.